

Méthanisation : Le VRAI du FAUX

Avec 254 méthaniseurs en fonctionnement et de nombreux projets pour notre petite Bretagne (6% de SAU nationale), la Région est championne du nombre de méthaniseurs par km² et surtout par habitant. **Beaucoup d'accidents comme à Châteaulin en 2020 sont prévisibles, il y en a déjà trop.** Le manque de contrôles des services de l'Etat, de formations sérieuses des agri-méthaniseurs et le nombre vertigineux de méthaniseurs en projet font **craindre le pire, en particulier pour l'environnement.**

DEMOCRATIE EN DANGER ?

Les projets de méthanisation sont souvent lancés sans concertation ni information. La réglementation récente a raccourci les délais de recours. Ils sont découverts souvent trop tard pour se défendre. Cette situation qui s'impose aux populations est source de tensions locales et de fractures entre habitants. **L'acceptabilité sociale est bafouée.**

RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE - SANTE ?

La méthanisation, par des fuites inévitables non mesurées, émet du méthane 83 fois plus nocif que le CO₂ pour le climat (effet de serre) et du protoxyde d'azote 300 fois pire. **Le dérèglement climatique est aggravé.** Des scientifiques ont calculé une pollution de Gaz à Effet de Serre par m³ de méthane de méthanisation supérieure à celle d'un m³ de gaz fossile. Elle produit aussi des gaz nocifs voire mortels : ammoniac vecteur de particules fines, sulfure d'hydrogène.

PRODUCTION NETTE D'ENERGIE ?

En 2023, les usines de méthanisation n'ont produit qu'environ 2% du méthane consommé en France et leur rendement énergétique est loin de répondre aux attentes. A la question « *produisent elles plus d'énergie qu'elles n'en consomment* », plusieurs scientifiques dont le CSNM (Collectif Scientifique National Méthanisation raisonnable) étayaient l'hypothèse que **la production nette d'énergie est, au mieux, dérisoire et que les ambitions nationales ne pourront être atteintes.**

EAU : QUALITE, QUANTITE ?

En Bretagne l'eau potable provient à 75% des eaux de surface sensibles aux sécheresses et aux pollutions. Les nombreux accidents des usines de méthanisation, en constante augmentation, menacent la ressource en eau. Les digestats participent aussi à la prolifération des algues vertes en concentrant l'azote sur certains territoires. En Août 2020, 180 000 foyers ont été privés d'eau potable à Châteaulin (29) à cause d'une fuite de l'usine de méthanisation. En plus d'en altérer la qualité, **la méthanisation est consommatrice d'eau**, notamment par les extensions d'élevages qu'elle induit et par les cultures dédiées parfois irriguées (maïs)

DECHETS ?

Normalement, le fumier et lisier ne sont pas vraiment des déchets, ce sont des fertilisants auxquels les engrais de synthèse se sont substitués partiellement. Pour récolter le maximum de déjections, les animaux sont enfermés dans des hangars au sol bétonné. Des cultures sont menées uniquement pour être méthanisées, au lieu de nourrir bêtes et hommes. **Des denrées alimentaires non vendues sont également méthanisées.**

SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ?

Des terres sont détournées de leur vocation nourricière pour des cultures destinées à la méthanisation. La proportion de Cultures Principales (initialement destinées à l'alimentation des animaux ou humaine) dans le méthaniseur est limitée à 15%, mais il y a très peu de contrôles ! Les pouvoirs publics travaillent à un plan d'action pour enrayer les abus.

VIE DES SOLS ? LE DIGESTAT UN ENGRAIS ?

La méthanisation produit 90% de déchets appelés « digestats » qui sont épandus sur les terres. Les sols reçoivent une mixture déséquilibrée très riche en azote minéral et pauvre en carbone stable. Elle vient parfois remplacer des apports organiques (fumier) riches en carbone et bénéfiques pour la vie du sol. Et malgré leur épandage, les exploitants continuent d'utiliser des engrais chimiques. De plus les digestats peuvent contenir des bactéries pathogènes, des microplastiques, et leur épandage émet de l'ammoniac précurseur de particules fines nocives. Ils polluent les rivières, participent à la prolifération des algues vertes, ils contribuent à diminuer la capacité des sols à retenir l'eau et à leur faire perdre une fertilité durable. La construction des usines accélère l'artificialisation des sols. Le tassage des sols par de lourds engins est constaté. Les fauchages de cultures avant maturité (CIVES = culture intermédiaire à vocation énergétique) ont une **incidence négative sur les sols et la biodiversité** (faune et flore). La méthanisation contribue au développement de monocultures, à la destruction du bocage et des prairies, indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes.

Cette technologie accélère le cycle du carbone en transformant le carbone organique en carbone minéral (méthane CH₄ puis CO₂) plus rapidement que ne l'aurait fait une dégradation naturelle ou par compostage des déchets issus de l'agriculture ou des collectivités.

L'AGRICULTURE EN DANGER ?

Seuls les gros agriculteurs peuvent investir dans ces usines. Ils s'endettent, prennent tous les risques et perdent en autonomie. On leur fait miroiter une meilleure rentabilité pour pallier les variations des prix agricoles. Les transmissions sont quasi-impossibles. Le prix du foncier agricole explose autour des méthaniseurs, rendant impossibles les installations de jeunes. Les courses à la matière organique et à la recherche de parcelles pour les épandages sont aggravées. Elle est un alibi pour continuer à soutenir **une agriculture industrielle productiviste, polluante et à bout de souffle, au plus grand bénéfice des industries de la production et de la distribution d'énergie.**

Elle ne crée pas de produit à forte valeur ajoutée et met en péril les installations de nouveaux agriculteurs.

ECONOMIE ?

Les subventions publiques sont massives, pour l'élaboration des projets et surtout par l'achat de l'énergie jusqu'à 5 fois le prix du marché, aux frais du contribuable. Au moins **100 € par MWh d'argent public sont indispensables pour équilibrer financièrement cette filière !** La méthanisation conduit à une agriculture industrielle destructrice d'emplois pour le moyen terme. La menace qu'elle fait peser sur la ressource en eau hypothèque le développement économique de la Bretagne et compromet l'activité touristique avec des algues vertes et des impacts paysagers.

NUISANCES !

Vivre près d'un méthaniseur, c'est subir des odeurs toute l'année et pas uniquement lors des périodes d'épandage (printemps/automne), c'est entendre du bruit 24h/24, respirer des gaz et des particules fines, toxiques. De lourds engins alimentent le méthaniseur et transportent le digestat pour épandage. Ils abîment les infrastructures. Les petites routes de campagne, non adaptées, subissent une augmentation du trafic et l'entretien est bien sûr aux frais du contribuable.

D'après le CNVMch, le risque d'accident a été multiplié par 7 depuis 2015 (ouverture des subventions). On, compte aujourd'hui **587 accidents** de méthanisation et l'injection est plus accidentogène que la cogénération

PATRIMOINE IMMOBILIER ?

Les biens immobiliers proches subissent des dévalorisations importantes, voire ne sont **plus vendables**. Rappelons que les notaires et les agences, via le diagnostic obligatoire doivent avertir les acheteurs potentiels de la présence d'un établissement susceptible de pollutions et des dangers en général.

L'INJECTION ?

Initialement destinée à produire de l'énergie électrique par cogénération, c'est maintenant directement, après épuration, que le « biométhane » est injecté dans les tuyaux des distributeurs de gaz. En 2023, l'énergie délivrée par injection a pris le pas sur celle provenant de la cogénération. On est passé en France, d'un seul site en 2011, à 655 en 2023 ... et les perspectives sont affolantes : Multiplication par 10 voire 15 de l'énergie produite : de **9 TWh en 2023 (sur environ 400 TWh/an de gaz consommé), GRDF prévoit 140 TWh** avec quelques autres technologies loin d'être matures. **Les prospectives quasi exponentielles sont très inquiétantes**

BIODECHETS ?

Depuis janvier 2024, les biodéchets de ménages et des professionnels doivent être triés. Leur compostage est une bonne solution permettant un retour au sol en minimisant les productions de GES. Mais les industriels sont friands de ces matières méthanogènes et prévoient de booster ainsi la filière méthanisation, néfaste pour l'environnement, les sols, le climat ... encore aux frais des contribuables puisque, répétons-le, **ce procédé ne sera jamais une forme rentable de production énergétique.**

La méthanisation met en danger l'environnement, notre sécurité, la souveraineté alimentaire, la santé, l'économie, l'agriculture ...

Pour en savoir plus : <https://www.eau-et-rivieres.org/webinaire-methanisation-1123>
<https://fne-bretagne.bzh/webinaire-methanisation-replay/>, <https://www.cnvmch.fr/outils>



Ne pas jeter sur la voie publique

Septembre 2024